

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pour que Vernier devienne commune partenaire de la Charte des jardins et du programme Nature en ville

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis 2010, année de la biodiversité, la commune de Vernier soutient la Charte des jardins en offrant gratuitement le signe distinctif de la Charte aux habitants qui s'engagent à l'appliquer dans leur jardin. Pour rappel, la Charte des jardins propose 10 bonnes pratiques de plantation et d'entretien des jardins et des espaces verts, qui favorisent les cycles de vie de la petite faune : hérissons, écureuils, oiseaux, papillons, etc. Dans sa pratique quotidienne et ses choix de plantation, le service des Espaces verts de Vernier montre aussi l'exemple. Enfin, dans certains quartiers, tels celui de la Concorde, ce sont les habitants qui ont initié la mise en œuvre d'une charte des espaces verts favorables à la biodiversité et à la qualité de vie. Ainsi, Vernier fait déjà beaucoup pour la nature sur son territoire, reste à le faire savoir et à pérenniser cet engagement par une reconnaissance cantonale. C'est devenu chose possible depuis le 9 avril 2014, date à laquelle l'État de Genève a lancé officiellement son programme Nature en ville en invitant les communes à devenir partenaires.

Dans ce programme, la Charte des jardins est reconnue comme un outil à fort potentiel pour motiver ou renforcer des actions en faveur de la biodiversité au niveau des communes. Un classeur composé d'une série de fiches pratiques a été édité spécialement à l'attention des communes partenaires.

Simple à comprendre et à mettre en œuvre, la Charte des Jardins peut s'appliquer sur n'importe quel terrain, petit ou grand, bâti ou non, aménagé ou naturel. La Charte des jardins, c'est d'abord un état d'esprit et des bonnes pratiques en matière d'entretien et d'aménagement.

Chambésy qui accueillait, sur la Terre de Pregny des Conservatoire et jardin botaniques, le lancement du programme Nature en ville le 9 avril, a été la première à s'engager sur le terrain et à afficher son appartenance au programme par la pose de plaques Charte des jardins à l'entrée de son territoire. Le même jour, pour montrer l'exemple, la Présidente de l'Association des Communes Genevoises a inscrit sa commune, Vandoeuvres, comme deuxième commune partenaire. À Vernier de montrer que même sur un territoire densément urbanisé, qu'il s'agisse d'anciens ou de nouveaux quartiers, les espaces verts ne sont pas sacrifiés, mais valorisés et que la nature y est la bienvenue. Devenons la troisième commune partenaire car la biodiversité enrichit la qualité de vie des habitants.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

Invite le Conseil administratif

- À engager la commune dans le programme Nature en ville de l'État de Genève ;
- À inscrire la commune de Vernier comme partenaire de la Charte des jardins ;
- À appliquer sur les espaces verts de la commune les pratiques d'entretien de la Charte ;
- À poursuivre son soutien à la Charte et sa promotion auprès des habitants.

Pour l'UDC :
Christina Meissner
Ruth Kaelin

Pour le PLR :
Monique Mattenberger
Gilles-Olivier Bron

Indépendant :
Mikaël Meyer

Pour Les Verts :
Xavier Chillier

Vernier, le 18 avril 2014

Annexes :

Pour l'ensemble des conseillers municipaux :

L'essentiel du programme nature en ville (version papier annexée à la résolution)

lien sur la version Internet <http://ge.ch/nature/information-nature/nature-en-ville/le-programme-nature-en-ville>

La charte des jardins un outil pour favoriser la biodiversité (version papier annexée à la résolution)

http://ge.ch/nature/media/nature/files/fichiers/documents/00_brochure-charte-des-jardins-16-pages.pdf

Pour la commune de Vernier :

Classeur Charte des jardins pour les communes (un exemplaire remis à la commune avec la résolution) <http://ge.ch/nature/information-nature/nature-en-ville/charte-des-jardins-pour-les-communes>